

SAINT-MÉDARD-D'AUNIS

Forcément contre la A 831

S'agissant du projet d'autoroute A 831, le Conseil municipal de Saint-Médard s'est réuni et a adopté un texte en trois points par 12 voix et 3 abstentions :

1) Le Conseil municipal ne « peut être que contre » le projet, quand on examine l'aspect communal de ses conséquences. Pour Jean-Luc Denis, le maire de la commune, « cette position n'est pas un scoop. Nous ne pouvons pas être objectif sur ce dossier pénalisant pour la commune. Notre réponse est honnête et sincère dès lors que l'on sait que ce sont le calme, l'aspect champêtre des nombreux petits hameaux disséminés à travers le territoire communal qui font l'identité de la commune. » De plus, le Conseil municipal a fait notamment observer que « les hameaux du Treuil Arnaudeau (50 foyers), de l'Aubertière (85 foyers), de La Couronne (26 foyers) des lieux-dits de Dampsay, les Tourettes, Bois Léger seraient concernés au plus près; d'importants territoires agricoles également; les habitants de la

commune ont fait le choix de la tranquillité et de la qualité de la vie; l'activité économique est essentiellement le fait d'artisans et d'agriculteurs ».

2) Sur l'aspect supra-communal du projet, le Conseil ne peut être indifférent aux problèmes créés par le trafic routier autour de l'agglomération rochelaise (sécurité notamment).

3) Le Conseil demande enfin à ce que des mesures (qu'il considère comme « minimales ») soient prises concernant la perte du foncier agricole, une limite de 50 mètres des hameaux, la conservation des voies communales et chemins d'exploitation, l'utilisation de moyens maximums contre le bruit, l'installation d'un péage sur le territoire de la Communauté de communes Plaine d'Aunis (1).

DANIEL DUMOUTIER